

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2022

Rapport n°12 : Maison de Santé

Dans le cadre des discussions que la communauté de communes et les professionnels de santé ont engagé depuis plusieurs mois, il a été convenu que la collectivité reprenne à son nom les contrats de prestataires de services suivants :

- Téléphone ascenseur et Internet / Orange
- EDF
- Redevance spéciale SICTOM
- Ménage

Ces charges comme l'eau, l'assainissement et la TEOM, seront ensuite réparties sur les occupants de la Maison de Santé.